

DOSSIER-PROJET

Action culturelle pour le Tiers-lieu de l'UT2J

Dossier de candidature

Le Tiers-lieu est un espace situé au rez-de-chaussée du bâtiment Olympe de Gouges, sur le campus du Mirail. Les étudiant.e.s et personnels de l'UT2J peuvent s'y rendre pour y travailler, se restaurer, se détendre. Cet espace, doté d'une petite scène, d'un écran et d'un vidéo-projecteur ainsi que de cimaxes, est prévu pour accueillir des activités culturelles à l'initiative des étudiant.e.s, des enseignant.e.s-chercheur.e.s et du personnel BIATSS de l'Université. Des concerts, projections-débats, conférences, petites formes théâtrales (etc.) peuvent y être programmées.

Deux contraintes principales doivent être prises en compte :

- la salle ne peut pas être « privatisée » (l'espace **doit toujours rester accessible aux personnes extérieures à l'événement** désirant s'y installer pour se reposer ou travailler, même pendant un concert ou une conférence)
- les activités programmées doivent être ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire et ne peuvent pas être réservées uniquement aux étudiant.e.s d'un département ou d'une formation spécifique.

Afin de pouvoir programmer une activité culturelle dans le Tiers-lieu, il vous suffit de **remplir le dossier de candidature** ci-dessous et de le renvoyer à l'adresse suivante :

thea.drouin@etu.univ-tlse2.fr

Il est fortement conseillé de nous transmettre un visuel pouvant être utilisé pour communiquer sur votre projet (affiche ou image illustrant le thème).

Nous vous conseillons de consulter la charte de fonctionnement du Tiers-lieu avant l'envoi d'un dossier de candidature (voir Annexe).

N'hésitez pas à demander plus d'informations aux adresses mail ci-dessus.

TITRE / DÉSIGNATION du projet :

DATE(S) et HORAIRES du projet :

(il est conseillé de proposer au moins deux dates possibles)

NOM DU/DES PORTEUR(S) de projet :

FONCTION :

(étudiant.e, enseignant.e, enseignant.e-chercheur.e, personnel BIATSS)

MAIL de contact :

COMPOSANTE d'étude ou de travail (département, service, laboratoire, etc.) :

PERSONNEL de l'UT2J présent (hors étudiant.e) :

(département, enseignant.e, personnel...)

☐ Oui

☐ Non

RÉSUMÉ et PRÉSENTATION DU PROJET

(Il est conseillé de joindre quelques visuels ou un lien vers un site ou un blog présentant votre projet)

BESOINS TECHNIQUES

(écran, vidéo-projecteur, enceintes, cimaises ou grilles pour exposition, etc.)

Je sais et adhère au fait que le Tiers-Lieu est un lieu de passage dont au moins une des deux portes principales doit rester ouverte durant l'activité proposée, et que les usagers sont susceptibles de se déplacer dans l'espace avec les nuisances sonores qui accompagnent leur présence.

☐ Oui

ANNEXE / CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Tiers-lieu de l'Université Toulouse – Jean Jaurès

Le Tiers-lieu est un espace polyvalent situé dans le bâtiment Olympe de Gougues, campus Mirail de l'UT2J. L'entrée s'effectue par le hall du bâtiment Olympe de Gougues.

Le Tiers-lieu est accessible aux horaires d'ouverture du bâtiment. Pour toute ouverture au-delà de ces horaires, une demande doit être faite au Comité de pilotage (Copil) du Tiers-lieu au minimum un mois avant l'événement prévu. **Concernant les ouvertures tardives (après 17h) un.e responsable du Tiers Lieu ou un personnel de l'UT2J doit être obligatoirement présent sur toute la durée de l'événement. /!\ Merci de prévenir le personnel du PC Sécurité avant chaque événement au-delà des horaires d'ouverture muni du formulaire de demande d'ouverture (numérique ou imprimé).**

Le Tiers-lieu est ouvert :

- à tou-te-s les étudiant-es
- à tous les personnels administratifs
- à tou-te-s les enseignant-es, enseignant-es-chercheur-es et chercheur-es

Le Tiers-lieu est destiné aux activités suivantes :

- la restauration
- le travail individuel ou en groupe
- la détente
- les activités culturelles au sens large : conférences, débats, concerts (forme acoustique ou légère), spectacles de danse, cirque, théâtre (formes légères), performances, expositions, inaugurations, vernissages, etc.

Le Tiers-lieu ne peut pas être utilisé comme salle de cours, d'examen, de soutenance ou pour la tenue d'une journée d'études ou d'un colloque.

Un certain nombre de conditions doivent être prises en compte :

- La salle ne peut pas être « privatisée » (l'espace doit toujours rester accessible aux personnes désirant s'y installer pour se reposer ou travailler, même pendant un concert ou une conférence).
- Le mobilier doit être remplacé comme trouvé initialement.
- Il faut veiller à respecter les espaces voisins (faire attention notamment aux nuisances sonores).
- **Les activités programmées doivent être ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire et ne peuvent pas être réservées** uniquement aux étudiant.e.s ou aux personnels d'une équipe de recherche, d'un département ou d'une formation spécifique.
- **La porte du Tiers Lieu doit être systématiquement ouverte** pour la sécurité de toutes durant et hors événements.
- Les activités doivent être gratuites et ne peuvent donner lieu à aucune rétribution (chapeau, vente de produits dérivés, etc.)
- Les activités doivent observer une neutralité politique et respecter la charte de laïcité et les principes de liberté d'expression propres à un espace universitaire.
- Sont évidemment proscrits tout propos et comportement sexiste, raciste, xénophobe, violent de quelque manière que ce soit.

La programmation des activités se fait sur demande à travers ce dossier-projet, après accord du Comité de pilotage. Le dossier-projet doit être envoyé au plus tard le 10 du mois précédent l'événement.

Le comité de pilotage se réunit une fois par mois et étudie la recevabilité des projets envoyés et les planifie en fonction de la disponibilité et des possibilités de l'espace.

Le comité est piloté par la vice-présidence Formation et vie universitaire et la vice-présidence Culture. Il est composé également de la vice-présidence étudiante, du/de la responsable de la DIVE, du/de la responsable du PAIE, de représentant-es des UFRs et ECIs, du CIAM et des foyers et associations étudiantes.

La salle dispose, d'un point de vue matériel :

- d'une scène
- d'un écran de projection
- d'un système de son permettant des projections de qualité
- de deux enceintes pour la scène et six autres dans le TL
- de deux micros sans fil (avec leurs pieds)
- d'une trentaine de cimaises et d'un système d'accroches
- de grilles d'exposition
- de pupitres
- de matériel de création plastique...

Suite à la commission, toute demande de matériel devra être adressée à la personne en charge de la gestion du Tiers-lieu, au plus tard une semaine avant l'événement.

NOTA BENE : Toute perte ou dégradation de matériel, dégradation de l'espace ou détérioration des œuvres devra être pris en charge par le(s) porteur(s) de projet.
--